

Programmation énergétique territoriale : le rôle des agences locales de maîtrise de l'énergie

BONNES PRATIQUES

→ Programmation énergétique territoriale : objectifs...

L'Étude de Programmation Énergétique (EPE) a pour objectif de proposer des stratégies en matière d'énergie : utilisation optimale des ressources énergétiques locales, recherche d'une efficacité dans les processus de conversion de l'énergie, optimisation du coût des services pour les usagers finaux, amélioration de la qualité de l'air, réduction des gaz à effet de serre, etc.

L'objet essentiel de cette étude consiste donc à élaborer, puis proposer à la collectivité, différents moyens d'ordre réglementaire, contractuel ou d'incitation en vue de la mise en place d'une politique énergétique au niveau local.

L'EPE comprend :

- La collecte de données : analyse de l'existant ;
- L'élaboration d'un bilan énergétique : définition du poids respectif des différents secteurs (hors secteur transport dans un premier temps) ;
- La prise en compte des facteurs de développement urbain et rural : perspectives et tendances ;
- La proposition de thèmes d'intervention.

→ Les agences locales de maîtrise de l'énergie et la programmation énergétique territoriale

La nécessité de la collecte d'informations auprès des consommateurs : l'enquête énergie de l'ALECOB

Le recueil d'informations est une phase essentielle dans une étude de programmation énergétique. De la quantité et qualité des données collectées dépendront la précision du bilan énergétique et la pertinence du plan d'actions à venir.

C'est dans cette optique que l'agence locale de l'énergie du Centre Ouest Bretagne (ALECOB) a piloté de novembre 2001 à janvier 2002 une enquête énergie sur la totalité de son territoire très atypique de par sa constitution (3 300 km², 104 000 habitants, 109 communes sur trois départements). Un questionnaire a été publi-posté à près de 47 000 ménages. 800 questionnaires ont été renvoyés, leur retour étant motivé par un diagnostic énergétique du logement réalisé à titre gracieux et un jeu-concours avec une prime équivalant au montant de la taxe d'habitation du ménage gagnant.

Cette enquête a permis de recueillir des informations précieuses sur les habitudes et taux d'équipements des ménages (architecture, installation de chauffage et d'eau chaude, le niveau d'isolation de l'habitation, etc.), données qui ont permis d'enrichir l'étude de programmation énergétique lancée sur le territoire. Cette opération a par ailleurs été une action de communication d'envergure : outre la collecte d'informations, elle a permis de sensibiliser les ménages au niveau d'efficacité de leur logement et des économies énergétiques et financières potentiellement réalisables.

Pour en savoir plus :

ALECOB (Agence Locale de l'Énergie du Centre Ouest Bretagne)
Maison des Services Publics
Place de La Tour d'Auvergne - BP 226
29834 Carhaix cedex
Tél. : 02 98 99 27 80
Fax : 02 98 99 27 84
Courriel : alecob@wanadoo.fr



Un bilan énergétique sur l'agglomération grenobloise, point de départ à une étude de programmation et politique plus large...

Un bilan énergétique a été réalisé sur l'agglomération grenobloise.

Cette étude répondait à :

- **l'engagement de l'ALE, dans le cadre du programme européen SAVE**, à réaliser une étude de programmation énergétique sur son territoire ;
- **l'engagement de la METRO dans des démarches de développement durable** avec la mise en place d'un agenda 21 et la définition d'un projet d'agglomération ;
- **la définition et la mise en place de "schémas de services collectifs"** (issus de la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire) qui nécessitent une connaissance pointue des besoins et des consommations énergétiques.

Cette étude s'est inscrite dans un contexte tout à fait favorable à la prise en compte par les acteurs locaux de la problématique énergétique, tant au niveau national (PNLCC*, PNAEE**...) que local (implication des collectivités dans les questions d'énergie - notamment à travers leurs deux SEM -, concertation des acteurs, présence d'une agence locale de l'énergie).

L'objectif de l'étude était dans un premier temps d'obtenir une connaissance approfondie des consommations par énergie et par secteur, ainsi que des émissions de gaz à effet de serre induites, pour l'année 1999. La définition de deux *scenarii* d'évolution des consommations à l'horizon 2020 (un *scenario* "haut" et un *scenario* "bas") a ensuite permis de mettre en évidence les enjeux de réduction des consommations et des émissions, et de formuler des recommandations d'actions.

L'étude, réalisée par un bureau d'études techniques, s'est déroulée sur 16 mois. Quatre mois ont également été nécessaires avant le démarrage, pour la concertation des partenaires, la définition d'un cahier des charges, la consultation et le choix d'un prestataire. Trois principaux partenaires, associés à un comité de pilotage, ont collaboré à cette étude, et ont apporté les financements : la METRO, la Région Rhône-Alpes et l'ADEME.

La mission de l'ALE a été de sensibiliser, rassembler et coordonner les partenaires, piloter l'ensemble de l'étude, en faire connaître les résultats, puis engager la suite : la préparation d'un plan d'actions "maîtrise de l'énergie et effet de serre", dans le cadre de plusieurs groupes de travail thématiques (patrimoine communal, transports, tertiaire, logement, industrie...), programme qui engagera la politique de la METRO, dans le cadre de son nouveau "projet d'agglomération".

Pour en savoir plus :

Agence Locale de l'Énergie
de l'agglomération grenobloise
4, rue Voltaire - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 00 19 09
Fax : 04 76 01 18 84
Courriel : infos@ale-grenoble.org
Internet : www.ale-grenoble.org

Étude de programmation énergétique sur l'agglomération rennaise : une méthodologie bien huilée...

Trois études de programmation ont été lancées sur la région Bretagne : la première à l'échelle de la région, la seconde sur une zone urbaine (la Ville de Rennes et Rennes métropole), la troisième sur une zone rurale (le Centre Ouest Bretagne). L'étude de programmation énergétique, commandée par l'agglomération rennaise, a consisté en :

1. la réalisation du bilan énergétique du territoire prenant en compte l'état des lieux relatif à la demande et les perspectives de valorisation des ressources locales, avec notamment les phases suivantes :

- **État des lieux de l'offre et de la demande en énergie** sur le territoire concerné et traduction en émission de polluants ;
- **Analyse des facteurs d'évolution du territoire**, en vue d'en estimer les conséquences sur la consommation d'énergie ;
- **Recensement des ressources et des opportunités locales** (bois, solaire, etc.) ;
- Synthèse des données.

2. la formulation de recommandations et propositions d'un plan d'actions à la portée des acteurs locaux : le plan d'actions a pour vocation d'établir un outil opérationnel et pragmatique, visant la réduction des consommations d'énergie et donc les émissions associées de polluants atmosphériques ainsi que le recours aux énergies renouvelables. Il porte sur différents thèmes, dont :

- L'amélioration de l'efficacité énergétique dans l'habitat ;
- La valorisation des ressources énergétiques locales ;
- La rénovation et les choix des énergies dans le tertiaire ;
- Des actions dans les domaines des déplacements et transports ;
- Des actions de sensibilisation du public.

Pour en savoir plus :

Clé - Conseil Local Énergie
20, avenue des Français Libres - 35000 Rennes
Tél. : 02 99 35 23 50 - Fax: 02 99 35 23 58
Courriel : CLE3@wanadoo.fr
Internet : www.conseil-local-energie.com

*Plan national de lutte
contre le changement
climatique

**Plan national
d'amélioration
de l'efficacité énergétique